

ABONNEMENT
50 CENTIMS
PAR ANNÉE.

La Gazette de Joliette

Politique, Commerciale, Agricole et d'Annonces.

ABONNEMENT
50 CENTIMS
PAR ANNÉE.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

28^{ème} Année.—No. 9

JOLIETTE, JEUDI 13 JUILLET 1893. (Rédigée en Collaboration)

M. ST-JEAN, Editeur

La Salsepareille d'AYER.

J'ai pris un grand nombre de médecines dans ma vie, mais nul remède ne m'a jamais fait autant de bien que la Salsepareille d'Ayer, laquelle je considère comme le meilleur remède du sang qui existe au monde.

E. Walzer

Elle en a Guéri d'Autres, Elle vous Guérira.

SCOTT'S
EMULSION
DE FOIE DE MORUE

SCOTT'S
EMULSION
DE FOIE DE MORUE

SCOTT'S
EMULSION
DE FOIE DE MORUE



Maison de Commerce
ET
Ecurie de Louage.

M. AUGUSTE GOULET, sellier et marchand de chaussures tient toujours dans ses deux lignes un assortiment des plus complets. Conditions faciles et prix réduits. Son magasin est situé sur la Place Lavallée, près de la Station des pompes. Toujours en mains du bois de chauffage de toutes sortes : pruche, épinette, merisier, érable. Il annonce aussi au public qu'il possède une écurie de louage où l'on pourra toujours se procurer à des prix peu dispendieux, de bons chevaux bien attelés soit pour la charge ou la voiture légère.

Carrosse à 2 Chevaux
toujours à la disposition du public et à des prix très modérés.

D^r G. ALARIE, M. V.
L'ÉPIPHANIE.

Monsieur G. ALARIE annonce au public qu'il sera toujours prêt à offrir ses services non seulement dans le comté de l'Assomption mais encore dans tout le district de Joliette.

Marché de Joliette.

Samedi, 8 juillet 1893.

	\$ c.	¢
Avoine par minot.....	0 30	0 35
Pois par minot.....	0 75	0 80
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Lard par 100 lbs.....	8 00	09 00
Lard frais par lb.....	0 10	0 11
Lard salé.....	0 10	0 12
Beuf par lb.....	0 06	0 10
Mouton par livre.....	0 05	0 06
Agneau par quartier.....	0 75	1 00
Veu de do.....	0 00	0 00
Poules par couple.....	0 60	0 70
Poulets de do.....	0 30	0 40
Petates (2 minots).....	1 00	1 10
Oignons par minot.....	0 90	1 00
do par tresse.....	0 05	0 10
ail par tresse.....	0 10	0 15
Fèves par minot.....	1 50	2 00
Oignons (la pomme).....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	0 70	0 80
Beurre par lb.....	0 15	0 18
do selé do.....	0 13	0 14
Oeufs par douzaine.....	0 12	0 13
Saladoux par livre.....	0 12	0 13
Sucre par livre.....	0 07	0 08
Sirop d'érable par gallon.....	0 75	0 80
Miel par livre.....	0 10	0 12
Bevon.....	0 05	0 06
Peaux par livre.....	0 03	0 04
Pois par 100 bottles.....	6 00	7 00

J. LEDUC,
Clere du marché.

FEUILLETON

17

NELIDA

OU

Les Guerres Canadiennes

VII

LES CAPTIFS.

[Suite]

Un rugissement féroce poussé par Alléwémi fut la seule réponse qu'eurent ces paroles. Il fit un geste, et aussitôt le vieillard fut étendu à terre, tenu par cinq vigoureux sauvages, tandis que d'autres s'amusèrent à lui enfoncer des éclisses de pin brûlantes sous les ongles des pieds et des mains. Supplice effroyable qui contractait, à chaque douleur, le corps du malheureux, comme s'il eût reçu une secousse électrique. Alléwémi le montrait en cet état à la jeune fille, en lui disant :

— C'est ton père ; d'un seul mot tu pourrais le sauver. Parle !

— Tu-moi ! répondit-elle ; la vue du meurtrier de tous ceux que j'aimais me remplit d'horreur ; jamais la fille des victimes n'empoussera leur bourreau.

Alléwémi lui jeta un regard. Plus la résistance de cette pauvre enfant était grande, plus croissait sa rage inassouvie.

— Pense que si tu n'es à moi volontairement, je saurai toujours te contraindre par la force ; mais, entretemps, le vieillard et le jeune homme seront morts dans les plus effroyables tourments.

— Tais-toi ! scélérat ! fit la jeune fille.

— J'aime mieux mourir, dit Ulémas, que vivre sur une terre souillée par ta présence.

Alléwémi jeta au fils d'Oskoui un de ces regards qui ne sauraient avoir de nom qu'au fond des gouffres infernaux ; il fit placer sur le bucher le corps ensanglanté du missionnaire, et quand la flamme monta brillante dans les cieux, tirant d'un couteau à scapier, il enleva d'un tour de main l'os du crâne avec la chevelure et mit à nu toute la cervelle du malheureux vieillard. Saisissant alors une poignée de cendre brûlante, il l'appliqua sur la plaie vive ; le prêtre poussa un léger cri, baissa sa tête sanglante et horrible à voir, tressaillit, jeta un dernier regard sur Nélida un autre vers le ciel, puis expira. Ulémas restait glacé d'horreur ; Nélida venait de s'évanouir ; les sauvages dansaient autour du bucher qui achevait de consumer le cadavre en poussant des clameurs infernales.

Tout à coup un guerrier brisant les branches s'élança au milieu de la clairière et poussa un cri sec et alarmé. Toutes les clameurs cessèrent aussitôt. On s'assembla autour du nouveau venu, les chefs les premiers, la foule un peu plus loin, et tous demeurèrent silencieux et dans l'attente, ne faisant pas une question, ne proférant pas une parole, de crainte de paraître curieux ou impatients. Le jeune guerrier, de son côté, attendait un interrogatoire de la part des anciens avant d'oser prendre la parole. Après une pose assez longue, Alléwémi dit enfin :

— Les chiens auraient-ils dépiqué l'élan rapide ?

— Les blancs ont levé la hache de guerre contre les Iroquois ; j'ai rencontré leurs traces sur vos pas.

— Combien sont-ils.

— J'étais, seul poursuivant la

proie rapide, quand j'ai rencontré les pas des éclaireurs et je suis venu prévenir les chefs qui commanderont ce qu'il faut faire pour le salut de tous.

— C'est bien.

Le jeune homme se retira ; les anciens délibérèrent, parlèrent tour à tour, avec cette imagination brillante, ces vives couleurs ces traits heureux dans leur simplicité, qui rappelle la forte et patriotique naïveté des héros d'Homère. On aurait peine à se figurer la variété des sujets que ces sauvages savent traiter dans leur conseil, l'ordre qu'ils mettent dans ces délibérations, les détails infinis dans lesquels ils entrent.

Leur narration est nette et précise, remplie d'allégories et de figures imagées, et accompagnée d'une vivacité d'allure et de coloris qui ajoute à l'originalité. Jamais ces discussions ne dégénèrent en disputes personnelles ; ils écoutent avec une inaltérable patience, répondent vivement après un silence destiné à calmer le feu de l'importement, et jamais ne s'adressent de ces invectives si communes aux Européens, encore moins de ces expressions grossières et de ces juréments familiers à ceux qui se disent les maîtres de la civilisation. Chacun se fait un ami à peu près du même âge, auquel il s'attache par des engagements indissolubles. Deux Indiens unis de cette manière doivent tout entreprendre et tout risquer, pour s'aider et se secourir mutuellement. La mort même ne doit les séparer que pour un temps, car ils espèrent être réunis dans un autre monde où jamais ils ne doivent se quitter. Après quelques temps de délibération, Alléwémi fit décréter qu'on n'attendrait pas les Blancs pour risquer un nouveau combat, vu qu'on ignorait leur nombre et leurs intentions. Il proposa de se mettre en route immédiatement, les rayons de la lune à son lever illuminant la forêt comme un soleil.

On marcha de nouveau à travers bois, pendant deux jours et deux nuit, ne prenant de temps à autre qu'un peu de repos après un grossier repas. Rien ne saurait peindre les souffrances de la jeune fille pendant cette longue course. Pâle, accablée, meurtrie, elle pouvait à peine se soutenir. Parfois une larme de douleur tombait de ses yeux ; mais son cœur avait au dedans des larmes de sang. Plus on s'éloignait, plus croissait son désespoir. Qu'allait-elle devenir au milieu de ces hordes grossières, vouant à leur chef une admiration fanatique, et l'abandonnant à sa merci. Elle pensait au vieillard qu'elle avait vu mourir sur le bucher, et son sein se soulevait d'horreur.

Elle se figurait Ulémas torturé de la même façon par les implacables ennemis de sa race, et la force d'une plus longue résistance l'abandonnait. Elle avait horreur d'Alléwémi, mais elle ne pouvait supporter l'idée d'être la cause involontaire de si cruels supplices, pour épargner une douleur et des opprobres qu'elle devrait toujours subir ensuite, car elle ne comptait plus sur le chevalier Louis, ni sur le vieux capitaine. Son féroce bourreau, l'horrible Alléwémi, était toujours là, rôdant autour d'elle, la glaçant d'horreur par ses regards et ses menaces, et prétendant recevoir de plein gré la main de la jeune fille qu'il ne manquait pas d'obtenir dans la suite par la violence. Si on s'obstinait à la lui refuser. A ces déchirantes pensées, la malheureuse enfant pleurait à chaudes larmes, cachant son visage dans ses mains et disant tout bas :

— Louis ! mon chevalier Louis tu m'as donc abandonnée ? Si tu savais combien je suis malheureuse !

Un soir on arriva au milieu d'une clairière immense, dont la nudité ou les rares défrichements formaient un contraste frappant avec les forêts grisâtres et la

sombre horreur de la forêt. Un ruisseau limpide avait rempli de ses eaux en vaste bassin, s'étendant entre deux collines, et formant un lac qui semblait moins l'œuvre de la nature que celle des hommes. Queques centaines de huttes en terre étaient construites à l'une de ses extrémités. Leur toiture de roseaux arrondie et admirablement façonnée pour résister aux intempéries de la mauvaise saison, dénotait plus de prévoyance que n'en montrent la plupart des autres peuplades indigènes.

Dès que les habitants furent avertis du retour du Soleil, comme ils appellent les chefs de leurs petites républiques, ils accoururent à eux en poussant de grands cris. En un instant, toute la peuplade fut sur la clairière qui entourait le village. Ils dementèrent d'abord silencieux, écoutèrent les paroles des chefs, s'assurèrent que tous ceux qui étaient partis pour l'expédition revenaient sains et saufs, puis, s'abandonnant enfin à une joie sauvage, poussèrent des clameurs bruyantes. Bientôt leurs regards tombèrent sur les deux captifs et leurs cris firent place à l'étonnement. Elle était si belle, elle paraissait si douce, la douleur semblait l'accabler si fort ! Le premier mouvement de cette foule fut celui d'une immense compassion pour elle, tandis qu'Ulémas, par sa mine fière, hantaine, méprisante, excitait l'admiration. Tous deux furent conduits dans une cabane, où on leur jeta de la mousse pour se faire une couche, et un peu de nourriture pour réparer leurs forces. Comme ils avaient été jusqu'alors séparés l'un de l'autre, dans leurs misères même, ils furent heureux de se retrouver ensemble. Ils s'efforcèrent l'un l'autre de se raffermir contre l'adversité.

— Non, disait Ulémas, le guerrier blanc ne t'a pas abandonnée ; et moi j'espère pouvoir te sauver encore.

— Comment ?

— Je l'ignore ; mais tant que je vivrai je veux espérer.

— A comme il l'aurait aimé !

— J'en aurais fait mon frère d'armée et je lui serais resté fidèle jusqu'à la mort.

Tous deux étaient nuit et jour étroitement gardés. Parfois Alléwémi venait au milieu d'eux. Alors les regards d'Ulémas brillaient d'un feu sombre ; le mépris avait sur ses lèvres l'héroïsme qui brave le danger. Nélida, au contraire, pâle, frémissante, mais indignée, détournait la tête et pleurait. L'aspect de ces deux jeunes gens si beaux, si souffrants qui méprisaient sa férocité, exaspérait Alléwémi. Plus il désirait l'épouser, plus elle éprouvait pour lui de dégoût et d'horreur. Cependant il trouvait dans ce désir même le plus horrible chatiment maintenant ces atroces vengeances qui avaient mis entre lui et cette incomparable créature un abîme d'aversion infranchissable.

Il en rugissait de rage, il s'abhorrait lui-même, il se maudissait. Il tenta d'essayer de la bonté pour la fléchir, et quoiqu'il fit toujours surveiller étroitement le frère et la sœur, il leur accorda une certaine liberté, leur permettant de sortir ensemble de leur prison et de faire une promenade sur la clairière qu'il avait soin de faire entourer de guerriers agiles et vigoureux, de crainte qu'il ne lui échappassent.

[A Continuer]

Le rhumatisme guéri en un jour. Le "South American Rheumatic Cure", pour le Rhumatisme, guéri complètement en deux ou trois jours. Son action sur le système est merveilleuse. Il agit sans tarder et fait aussitôt disparaître la maladie. Une première dose fait du bien 75 cents. Vendu par M. Louis Robitaille, Pharmacien.

Un animal guéri en 30 minutes par le "Wood ford's Suintery Lotion". Vendu par Louis Robitaille.

PLAINTES D'UNE JEUNE FILLE

(0)

Jeunes filles ! Parfois que nous sommes à plaindre ! Que ne sont nos tourments, et comment les dépeindre ! Quand l'amour nous torture et qu'il faut, par pudeur, En cacher le secret au fond de notre cœur !.....

Dès que nous éprouvons un amoureux symptôme Aux premiers doud propos d'un aimable jeune homme, Et lorsque, tressaillant sous ses tendres regards, Le petit dieu malin nous atteint de ses dards, Pouvons-nous lui presser la main à la sourdine ? Pouvons-nous lui lancer une œillade assassine ? Pouvons-nous sous la table, en froissant ses genoux, Montrer, dans un soupir, ce qui se passe en nous ? Pouvons-nous, à ses pieds, dans une ardeur extrême, Ouvrir toute notre âme et lui dire : Je t'aime ? Non, nous devons, en nous, étouffer cet amour, A moins qu'on nous distingue et nous fasse la cour.

A que le sort de l'homme est bien plus agréable !... Eux peuvent tout oser sous un dehors aimable ; Mais que de fois, hélas ! dans leurs attentions Nous ne trouvons au fond que..... des intentions ! Sans en penser un mot, ils vous disent : — Chère âme ! Patati ! Patata ! mon idole !..... ma flamme !..... Il vous prennent la main et, prompts à s'embrasser, Vous entourant la taille, ils veulent un baiser..... Ils l'obtiennent parfois tant ils savent s'entendre, A le voler avant qu'on ait pu s'en défendre, Il est vrai — entre nous — qu'en un pareil moment On ne se défend pas avec acharnement !.....

Mais enfin, convenez qu'on devrait nous permettre D'exprimer sans détour l'amour qui nous pénètre ! Pourquoi ne pourrions-nous, quand un homme nous plaît, Nous conduire envers lui comme envers nous il fait ? Ah ! j'en connais plus d'un à qui, par pur caprice, Je voudrais de Tantale infliger le supplice ! De lui tiendrais bien haut les fruits délicieux Qu'il ne pourrait jamais savourer de ses yeux. Ils sont souvent si vains, si faux, si méprisables ; Qu'ils mériteraient bien des tortures semblables ; Et, si j'avais mon choix près des capoteurs, De leur en ferais voir toutes les couleurs.

Il en est un pourtant que je crois fort sincère, Chut !... il s'appelle Adolphe. A tous je le préfère. Il est si bon..... si doux..... sa voix, si tendrement, Sait venir me plonger dans le ravissement ! Ah ! Dieu, comment mon cœur pourrait-il s'en défendre ! Ecoutez donc : tic-tac ; tic-tac ; tic-tac ; voilà Comment il bat souvent quand mon Adolphe est là. Combien mon oeil se plaît dans son regard limpide ! Mais où je l'aime moins : il est si..... si timide !..... Ah ! qu'il y gagnerait si, montrant plus d'ardeur, Il me disait, prenant ma main, hors de lui-même : — Hélas, à vous ma vie ; Hélas, je vous aime ! — A la bonne heure ! Ainsi, sans me prendre un baiser, Je verrais bien qu'il m'aime..... et qu'il veut m'épouser.

On sonne !..... Courons voir.

Giel ! C'est son écriture. Une lettre d'Adolphe, oh !... Prenons-en lecture : "Mademoiselle Hélène : un sentiment discret Depuis longtemps déjà m'a fait tenir secret L'amour qui me consume et que pour vous j'éprouve ; J'aurais pu espérer que votre cœur approuve Les plus chers de mes vœux ; Je viendrais dès ce soir Apprendre si je puis cherir un tel espoir."

Oh ! mon Dieu ; qu'ai-je lu !... Quelle ivresse est la mienne ! Ah ! je m'évanouis..... Vite, qu'on me soutienne !...

On sonne encore..... C'est lui, mon cœur l'a deviné. Par quel doux sentiment mon être est dominé ? Il vient !..... Cède, mon âme, au destin qui t'entraîne !

Je vous invite tous à ma noce prochaine, Mais en vous dispensant d'envoyer des cadeaux ; Son cœur me tiendra lieu des plus riches joyaux.

ADOLPHE FLAMANT.

\$200 TROUVÉES.

— La Perse est à peu près le seul pays qui ne possède pas encore de télégraphe.

— Une femme du nom de Ford, demeurant près de Richmond (Missouri), est morte des suites d'une morsure qui lui avait été faite, il y a une dizaine de jours, par un rat.

— Les faillites aux Etats Unis ont été la semaine dernière de 303, soit une augmentation de 142 ou de 90 pour cent sur la semaine correspondante de 1892.

— Un terrible accident est arrivé à Magdebourg. All ; dans une fondrie de fer. Une explosion terrible s'est produite et les ouvriers ont été inondés par le métal en fusion ; six ont été tués sur le champ et sept autres sont dans une situation désespérée.

— Il y aura bientôt à Paris une exposition d'un nouveau genre. Les vieillards ayant atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans seront seuls admis à y figurer. On ne parle pas d'exposer les vieilles filles, la grande difficulté étant de les amener à avouer leur âge.

— Lundi dernier, on a signalé plusieurs cas de prostration, à l'exposition de Chicago, par suite de la grande chaleur. Un homme tombé d'un échafaudage s'est tué sur le coup.

— Un inventeur Australien vient de perfectionner une méthode de labourer au moyen de la dynamite. L'explosif est utilisé en très petite quantité et il existe un appareil pour le faire éclater dans le sous-sol. Le résultat est de pulvériser complètement la terre. On affirme qu'il n'y a pas à craindre une explosion ayant des suites fâcheuses et que, grâce à la petite quantité de dynamite employée, le coût du labour est très minime en même temps que les résultats sont extrêmement avantageux.

ENGLISH SPAIN LINIMENT fait disparaître toutes excroissances molles ou dures, difformités chez les chevaux, Fourbures, Formes, Entorses, Molles, Epurins, (Ring Bone) Rôdeur des membres. Epargnez \$50 en achetant une bouteille de l'English Spain Liniment. En vente chez Louis Robitaille Pharmacien.

LA GAZETTE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Publié dans l'intérêt des comités de Joliette, Montcalm, l'Assomption et Berthier. Paraît le jeudi de chaque semaine.

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion par ligne 10 cts
Pour chaque insertion subséquente 5 cts
Pour annonces à longs termes, conditions libérales.

Tout ce qui concerne la rédaction, l'envoi des correspondances, les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à

LA GAZETTE
JOLIETTE, P. Q.

JEUDI, 13 JUILLET 1893.

La Politique à la Campagne.

D'abord, il faut au parti politique, dans chaque paroisse, son médecin, son notaire, son avocat, son marchand, et ainsi de suite, jusqu'à son forgeron; il faut contrôler le rôle d'évaluation de manière à faire autant d'électeurs que possible, et à défaire autant d'adversaires que possible; il faut tenir la majorité dans le conseil municipal, dans la commission des écoles et dans le conseil d'école; et après tout cela il faut contrôler la confection de la liste électorale avec le même esprit que pour le rôle d'évaluation; enfin, il faut, en temps d'élection, qu'un électeur oublie ses graves responsabilités, et devant sa conscience et devant son pays; il faut, et par tous les moyens, travailler pour son parti, pour son homme; il faut espionner hypocritement chez les adversaires et dans leurs assemblées; il faut de la police de nuit, et il faut de la violence, de l'argent, de la violence, des menaces, et quoi encore, Seigneur? Tout cela y est avec un soin particulier. Il est facile, après tout cela, de comprendre la vie sociale de nos campagnes, mais il est bien pénible de la supporter. Le plus grave résultat de cet état de choses est que les élections municipales, et surtout parlementaires, se font au milieu et sous l'empire de la violence et de la malhonnêteté. Et les plus graves conséquences, c'est que les électeurs ayant semé dans le vent, récoltent dans la tempête; c'est que sous le coup de leur violence permanente, et ne pouvant pas discerner la vérité de l'erreur, ils ne voient plus, dans les hommes publics, que des canailles et des voleurs. Il faut dire aussi que ces pauvres électeurs ont des professeurs à la hauteur d'une pareille éducation politique.

Mais je m'adresse ici à tous mes concitoyens rouges, bleus, conservateurs, libéraux, nationaux, même à ceux qu'on veut bien appeler chefs ou cabaleurs, et je leur demande :

Qu'avez-vous, jusqu'ici, gagné à ce triste jeu? Que vous a rapporté une semblable conduite? Rien du tout, à l'actif personnel et direct; encore moins pour votre pays, car certains chefs ont compté avec votre passion aveugle, qu'ils réussissent à tenir en permanence; ils ont dit : je n'aurai qu'à relever le drapeau pour rallier mes soldats.

Où, messieurs, ils ont compté ainsi, pour commettre ou autoriser des actes très condamnables, qui déshonorent aujourd'hui certains hommes et notre politique canadienne. Si, au lieu de compter avec la passion aveugle, ils s'étaient tenus pour dit qu'il faudrait compter avec des électeurs calmes, froids et soucieux avant de leurs devoirs que de leurs droits, le mal que vous reprochez aux gouvernements n'aurait pas été perpétré, et vous en auriez la conscience plus nette, la vôtre n'en serait que mieux : vous seriez en meilleurs termes avec vos voisins, même vos parents, et avec tous vos concitoyens qui sont dignes, croyez-m'en, d'être vos amis; l'harmonie parmi les populations, dans les corps et affaires de vos municipalités, existerait; les difficultés, pour les trois quarts, seraient bannies de vos paroisses, et enfin les bourses, que chacun saigne tant, y gagneraient.

Je dois dire, en terminant, qu'il y a de nombreuses exceptions à toutes ces remarques, mais peu nombreuses, il faut l'avouer.

Quand faucher les fourrages.

Il n'est pas inutile de dire un mot de la qualité des fourrages selon qu'ils ont été fauchés à temps et fauchés dans de bonnes conditions.

On sait que les substances les plus nutritives se trouvent accumulées dans les plantes des herbes, au moment où la floraison va commencer; c'est alors, quand elles vont entrer en fleur qu'il convient de faucher. Plus tard, la sève a servi à la formation de la graine, qui sera elle-même très nutritive, mais on sait qu'elle se perd au faneage, pendant le charroi et au grenier, d'où sorte qu'il ne reste que des tiges dans lesquelles une bonne partie des éléments utiles ont disparu, au même temps que ces tiges ont durci.

Le foin ainsi récolté, après

grenaillon, est beaucoup moins nourrissant, et le cultivateur qui fauche tardivement ne se rend pas assez compte de la grande perte qu'il subit; on fournit aux animaux un foin dur, insipide; peu nutritif, et le bétail dépérit; on éprouve beaucoup plus de peine à faucher l'herbe qui a graine que celle qui est encore gonflée de sève; le regain d'un pré fauché trop tard est toujours médiocre, peu abondant, tandis que si on fauche au moment de la fleur, cette coupe vivifie le gazon qui pousse vigoureusement et donne un regain qui vaut presque une première coupe, pour peu qu'on fasse suivre l'enlèvement des foin d'un arrosage aux engrais liquides.

Les Canadiens-Français dans Ontario

La colonisation des belles terres boisées du nord d'Ontario marche à pas de géant, ces riches colonies, établies entre Matawa et Sudbury, sont presque entièrement composées de nos patriotes venant des villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. C'est ce que nous apprend un personnage digne de foi qui habite cette région depuis plusieurs années.

Il y a deux ans, nous dit-on, il y avait, à Sturgeon Falls, à peine une centaine de familles, canadiennes-françaises; aujourd'hui on en compte 325, la plupart venant de Holyoke, Mass., Lowell, Mass., Manchester, N. H., et aussi des territoires de l'Ouest américain, des Miches, Manitowish, Manumung, Sable, etc. Plusieurs de ces familles sont aussi venues de St-Jérôme, des diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet et du comté de Russell, Ont.

Sturgeon Falls est un centre d'affaires important où il se fait un grand commerce de bois. On construit en ce moment un nouveau et vaste moulin à scie, à farine et à cardes pouvant employer pour et près 250 hommes. Ce moulin sera la propriété de MM Davidson et Hay.

Le salaire que les ouvriers reçoivent pour les travaux divers varie entre \$1.25 et \$2 par jour, ce qui est beaucoup mieux que dans beaucoup d'endroits de la Nouvelle-Angleterre où les Canadiens travaillent pour 90 cents et une piastre par jour.

Tout près de Sturgeon Falls est Warren, où existe le noyau d'une future riche colonie. Il y a là un moulin à scie. La population est canadienne-française. Le sol est d'excellente qualité et il y a beaucoup de beaux bois de commerce. Les RR. PP. Ferron et Desaulniers sont les desservants de Sturgeon Falls et de Warren.

L'année dernière, dans Sturgeon Falls sent, l'augmentation des familles canadiennes-françaises a été de 65. La plupart d'entre elles venaient des États-Unis.

Une catastrophe à Chicago.

Quarante pompiers brulés vifs.

Incendie d'un entrepôt de glace.

SPECTACLE HORRIBLE

Chicago, 11.—Une série de malheurs vient de frapper Chicago et a fait de nombreuses victimes.

Dimanche, un vent furieux et une pluie abondante se sont abattus sur la ville. Le yacht "Chesapeake", saisi par la tempête, a chaviré près de la station de sauvetage. Sur les neuf personnes qui montaient le bateau, quatre se sont noyées. On rapporte aussi d'autres accidents. On a craint pendant plusieurs heures que le yacht "Seashell" n'eût subi le même sort que le "Chesapeake"; mais il est rentré au port sans avarie.

Hier après-midi, quarante personnes, dont environ trente pompiers, ont péri dans les flammes, aux terrains de l'exposition.

Vers 2 heures, le feu se déclarait dans la coupole d'un immense entrepôt de glace, situé au sud de la porte de la 54ème rue. Cette coupole, dans laquelle passait la cheminée, n'avait pas moins de 200 pds de hauteur. Près du sommet se trouvait une plateforme. Le feu se déclara un peu au-dessus de cette plateforme.

Aussitôt 35 à 40 pompiers y montèrent et se préparèrent à lancer des jets d'eau. Mais le feu avait fait à l'intérieur du bâtiment des progrès considérables et tout à coup les flammes se mirent à sortir de toutes parts, avec une puissance terrible. Un cri d'horreur s'éleva de la poitrine des 2,000 spectateurs de cette scène.

Cinq des pompiers purent se sauver en se laissant glisser par les cordes des échelles, que les flammes coupèrent avant que les autres purent les suivre.

Les malheureux se massèrent du côté nord de la coupole que le feu n'avait pas encore atteint. La foule palpitante d'émotion et de terreur, impuissante à secourir les infortunés, restait spectatrice désolée de cette scène. Les flammes montèrent, montèrent encore; chaque minute ajoutait à l'horreur de ce

spectacle. Bientôt les pompiers disparurent aux yeux de la foule, cachés par la fumée et les flammes. A ce moment, l'un des pompiers, préférant sans doute une mort plus prompte que le supplice de cet enfer, se jeta dans le vide et vint s'écraser sur le toit de l'église, dans une chute de quatre-vingt pieds. Cinq autres suivirent son exemple.

A ce moment, la partie supérieure de la coupole s'écroula et les autres victimes disparurent dans une masse de poutres et de pièces de bois enflammées. Sur les entrefaites, on avait appelé des secours de l'Hydro-Park et toutes les pompes à vapeur de la ville étaient rendues sur le terrain de l'exposition. Malheureusement, leurs jets, d'eau n'atteignaient pas l'endroit où les flammes étaient les plus violentes. Les pertes s'élevaient à \$500,000.

Nouvelles Locales.

Delle Georgiana Champoux, fille aînée de Monsieur Cyrille Champoux de St-Paul de Joliette, a fait profession le 13 juin dernier au Bon Pasteur à Montréal.

M. E. Leclerc de la Société, Allard, Leclerc & Crevier fabricant de mobilier d'église à Montréal, était ici samedi. Ce monsieur est venu prendre les mesures des deux petits autels qui seront posés dans la chapelle de Bonsecours dans le cours de l'automne prochain.

Mercredi de la semaine dernière, un individu a été arrêté ici pour obtention d'argent sous de faux prétextes et condamné à six mois de prison.

Vendredi de la semaine dernière le feu a détruit complètement la magnifique résidence de Mrs. Beaulieu et Frères marchands au village de Ste-Elizabeth et celle de M. Deschênes, leur voisin.

Un violent orage s'est abattue sur notre ville samedi après-midi. La foudre a tonné à plusieurs endroits sans cependant faire beaucoup de dégâts.

Dimanche dernier un petit garçon âgé d'environ 12 ans et appartenant à M. Mathias Martineau, cordonnier, s'est cassé une jambe, en tombant en bas d'un petit chemin de fer élève, à la fonderie. Plusieurs enfants s'amusaient à jouer à cet endroit au moment de l'accident.

A VENDRE : — On offre en vente une bonne terre de la contenance de 54 arpents en superficie, dont 5 arpents en bois debout, érables, pouvant poser environ 400 conches, le reste en très bon état de culture. Bâtie d'une bonne maison avec dépendances, grange, étable, etc., toute bien clôturée. Conditions faciles.

La propriété est située dans le rang des prairies et appartient à M. Théophile Richard.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux, à M. Charles Henault.

Le fenaillon du foin dans nos campagnes doit commencer ces jours-ci.

Les framboises ont fait leur première apparition sur notre marché, samedi dernier. Inutile de dire qu'elles se faisaient rares.

L'Exposition annuelle de la société d'agriculture No. 2 du comté de Joliette se tiendra à St-Jean de Matha, le 28 de septembre prochain.

Le "Joliette Illustré" que M. Albert Gervais, libraire, a entrepris de publier à l'occasion du cinquantième de la fondation de la ville de Joliette, est maintenant sous presse.

—MM. Lépine et Lavigne, coin des rues Notre-Dame et St-Pierre Joliette, annoncent au public qu'ils ont toujours en mains un assortiment considérable de cidre, soda, ginger-ale et la célèbre eau minérale de St-Léon, soit gazeuse ou non gazeuse, à la volonté de l'acheteur.

Le grand débit que ces messieurs font de leur marchandise prouve sa haute appréciation par les consommateurs.

Dimanche après vêpres a eu lieu la sépulture solennelle du plus jeune enfant de M. M. Alfred Leprohon, orfèvre.

Lundi est décédé à l'âge de 91 ans, en la paroisse de Ste-Elizabeth, M. David Pelland.

Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

—Dame Vve Napoléon Desrochers, offre en vente à des conditions faciles sa propriété en face de la brasserie rue St-Pierre, Joliette.

Cet établissement renferme une boulangerie actuellement en opération avec une très forte clientèle, une grocery et deux logements privés et autres dépendances.

Pour toutes informations s'adresser sur les lieux.

L'Ague-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies névralgiques et bilieuses.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Joliette.

RÈGLEMENT No. 130

Pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer de la Grand Nord, dans la construction de sa voie ferrée en lui accordant, aux conditions établies, un bonus et certains privilèges et avantages.

A une assemblée générale et régulière des membres du Conseil de la ville de Joliette, tenue en l'Hôtel de Ville, en la ville de Joliette, mercredi, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-treize, conformément aux dispositions de l'acte 27 Vict. chap. 23 des statuts du Canada, sont présents : Mrs. les conseillers F. O. Dugas et L. N. Ducondu, lesquels ayant attendu jusqu'à 8 heures sans qu'un quorum se soit formé, ont ajourné la présente séance à jeudi, le vingt-neuf juin à huit heures P. M. Signé A. L. Marsolais Secrétaire Trésorier.

Et advenant ce jeudi, vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, en l'Hôtel de Ville, en la ville de Joliette, avis du présent ajournement ayant été donné à tous les conseillers suivant la loi, sont présents Messieurs les Conseillers P. E. McConville, maire, F. O. Dugas, L. N. Ducondu, D. Gaudet et J. A. Larochelle formant un quorum sous la présidence de M. le maire qui prend le fauteuil et déclare l'assemblée régulièrement ouverte.

Le dit Conseil, par les présentes, ordonne et statue par résolutions et règlement comme suit :

Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée.

M. le conseiller Dugas, secondé par M. le conseiller Gaudet propose :

Que le règlement suivant soit passé et adopté par ce conseil, savoir :

Règlement No. 130

Pour venir en aide à la Compagnie du Chemin de fer de la Grand Nord dans la construction de sa voie ferrée, en lui accordant, aux conditions établies, un bonus et certains privilèges et avantages.

Attendu que dans l'opinion du Conseil de la Corporation de la Ville de Joliette, les habitants de la dite Ville sont grandement intéressés à l'exploitation de la voie ferrée que la Compagnie du chemin de fer de la Grand Nord est autorisée à construire, et qu'il est opportun de venir en aide à cette dernière en lui accordant un bonus et une exemption de taxes pendant vingt ans aux conditions ci-après établies :

Le Conseil de la Corporation de la Ville de Joliette ordonne et statue, par le présent Règlement, comme suit :

EXEMPTION DE TAXES

10. Tous les biens mobiliers et immobiliers, appartenant à la dite Compagnie et possédés par elle exclusivement pour l'exploitation de sa voie ferrée, et situés dans les limites de la Ville de Joliette, seront exempts, et ils sont, par les présentes, exemptés de toutes taxes et cotisations municipales pendant vingt ans à compter de la date où la dite Compagnie deviendra propriétaire en cette Ville.

BONUS

20. Un bonus ou donation pécuniaire de vingt cinq mille piastres (\$25,000), payable sous les conditions et en la manière ci-après stipulées, est, par le présent, accordé à la dite Compagnie.

30. Pour effectuer le paiement de ce bonus, la Corporation émettra des débiteurs au montant de vingt cinq mille piastres, payables dans quarante ans à compter de la date de leur émission et portant intérêt payable semi-annuellement le premier mars et le premier septembre de chaque année, à un taux de quatre et demi pour cent par an.

40. Les dites débiteurs seront émises conformément à la loi, payables au porteur à la Banque de Montréal, à Montréal, et par sommes de cinq cents piastres chacune; elles seront signées par le Maire, contre-signées par le Secrétaire-Trésorier et scellées du sceau de la Corporation : — A ces débiteurs seront attachés des coupons pour l'intérêt semi-annuel sur icelles, lesquels coupons, signés par le Secrétaire-Trésorier, seront respectivement payables aux porteurs d'icelles à la Banque de Montréal, à Montréal, le premier mars et le premier septembre de chaque année. Le Secrétaire-Trésorier de la Corporation peut opposer son seing aux dites coupons par empreinte au moyen d'un timbre, et la signature ainsi apposée sera, à toutes fins et intentions, aussi valide que si elle était écrite de la main du Secrétaire-Trésorier.

50. Afin de pourvoir au rachat du capital des dites débiteurs, la dite Corporation prendra sur ses revenus et fonds annuels une somme d'argent égale à un pour cent sur la dette créée par les présentes, laquelle somme elle tiendra séparée de tous autres deniers pour être appliquée comme fonds d'amortissement.

60. Afin de payer la dette ainsi créée et l'intérêt sur les débiteurs qui seront émises telles que dit ci-dessus, une somme égale au montant du fonds d'amortissement et des intérêts sera cotisée et perçue chaque année sur toutes les propriétés imposables en la ville de Joliette, au moyen d'une taxe spéciale uniforme en addition à toutes les autres taxes durant l'existence de telles débiteurs ou de parties d'icelles, suivant le rôle d'évaluation en force chaque année dans la dite ville, et prélevée par le Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette comme toute taxe municipale ordinaire.

70. Aussitôt que la compagnie aura posé ses rails ou lisses dans les limites de la ville de Joliette et que des convois ou trains réguliers et quotidiens circuleront entre Joliette et St-Jérôme, il sera émis des débiteurs pour une somme de douze mille cinq cents piastres, lesquelles débiteurs seront remises et livrées à la dite compagnie.

La différence du bonus, savoir la somme de douze mille cinq cents piastres, sera payée à la dite compagnie au moyen de débiteurs de la dite corporation, par parts égales, aussitôt qu'une section de dix milles de chemin de fer aura été complétée et sera prête à être livrée au trafic, le montant de chaque part devant être déterminé de la manière suivante, savoir en divisant la somme de douze mille cinq cents piastres par le nombre de sections de dix milles de Joliette aux Grandes Piles.

CONDITIONS

80. La compagnie sera tenue de bâtir et entretenir une gare convenable dans les limites de la ville de Joliette, du côté ouest de la Rivière l'Assomption, et de faire circuler sur sa voie entre Québec, via St-Tite, et St-Jérôme y raccordant avec les trains du Pacifique pour Montréal, des convois ou trains quotidiens et réguliers, dans les cinq ans à compter de l'adoption du présent règlement, à défaut de ce faire, le présent règlement deviendra nul et de nul effet et la compagnie sera tenue de rembourser à la Corporation toute partie du dit bonus qu'elle pourra avoir touchée.

90. Le dit chemin de fer devra être exploité par la dite compagnie comme un chemin de fer indépendant, et dans le cas où le dit chemin de fer cessera d'être exploité comme une ligne indépendante, la somme de vingt-cinq mille piastres, montant du bonus ci-dessus, sera payée par la dite compagnie, ses héritiers, successeurs et ayants cause à la dite Corporation.

100. La Compagnie s'engage à payer à la Corporation pour l'approvisionnement régulier d'eau dont elle pourra avoir besoin, tant pour sa gare que pour ses locomotives, tel approvisionnement ne devant pas excéder une quantité de vingt-cinq mille gallons par jour, pendant les quarante ans qui suivront la date de l'émission des débiteurs ci-dessus mentionnés, par versements semi-annuels, une somme fixe de cinq cents piastres par année; la dite Corporation s'engageant à fournir l'eau tel que dit ci-dessus, pendant le dit espace de temps, pour la dite somme annuelle de cinq cents piastres.

110. La dite Compagnie s'engage de plus à payer à la dite Corporation, pendant les dites quarante années, par versements semi-annuels, une somme de deux cents piastres par année, pour l'éclairage à la lumière électrique de sa gare, bureaux et bâtisses, ainsi que des alentours et abords de la dite gare, dans les limites de la Ville de Joliette; la dite Corporation s'engageant à fournir, pendant la dite période, pour la dite somme annuelle de deux cents piastres, le nombre de lampes nécessaires pour les besoins ci-dessus; pourvu que le nombre de lampes ne dépasse pas vingt cinq lampes de seize chandeliers, système incandescent, et une lampe "Arc" de douze cents chandeliers.

120. Advenant le cas où la Corporation désirerait cesser l'approvisionnement d'eau et l'éclairage tel que sus-mentionnés dans les sections 10 et 11 ci-dessus, l'obligation de la dite Corporation cessera, ainsi que le loyer payable par la Compagnie pour ces services, sans que la dite Compagnie, ses héritiers, successeurs et ayants cause, puissent réclamer aucun dommage de la dite Corporation, celle-ci s'engageant à fournir l'eau et la lumière avec le service tel qu'il se fait actuellement.

130. Dans le cas où la dite voie ferrée cesserait d'être exploitée et en opération, avant l'expiration des quarante ans, la Corporation deviendrait alors créancière de la Compagnie, en capital et intérêt, au pro-rata du nombre d'années non expirées, pour le recouvrement partiel du dit bonus.

140. La Compagnie s'engage à transporter les passagers et fret, marchandises et effets, de Joliette à Montréal et de Montréal à Joliette à des taux et à un tarif moins élevés que ceux payés actuellement à la Compagnie du Pacifique.

150. Le présent Règlement ne prendra force et effet que lorsqu'un arrangement basé sur les conditions et dispositions qu'il renferme, aura été fait et exécuté par acte notarié, entre la Compagnie et la Corporation représentée par le Maire et le Secrétaire-Trésorier qui sont autorisés à signer tel acte d'arrangement : — pourvu que le dit arrangement soit accepté par la Corporation dans les douze mois qui suivront la date de la passation de ce Règlement. Adopté.

M. le Conseiller Ducondu, secondé par M. le Conseiller Larochelle propose.

Que le présent règlement No. 130 qui vient d'être adopté par ce conseil soit soumis, après un avis public donné par M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce conseil, suivant la loi, à l'approbation ou désapprobation des Electeurs Municipaux propriétaires de la Ville de Joliette, mardi, le dix-huit juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi, en l'Hôtel de Ville de la Ville de Joliette, lieu ordinaire des séances de ce conseil, à une assemblée publique des Electeurs Municipaux propriétaires de la dite Ville de Joliette. Chaque électeur donnera son vote par "oui" ou par "non"; le mot "oui" signifiera qu'il approuve le règlement et le mot "non", qu'il le désapprouve. Adopté.

(Signé)

P. E. McCONVILLE, Maire.

A. L. MARSOLOIS, Sec. Trés. V. J.

(Vraie Copie)

A. L. MARSOLOIS, Sec. Trés. V. J.

Je soussigné, Alfred Lemire Marsolais, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Joliette, certifie que le règlement ci-dessus et autre parts écrit, passé et adopté le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, et intitulé : "Règlement No. 130 pour venir en aide à la Compagnie de chemin de fer de la Grand Nord dans la construction de sa voie ferrée, en lui accordant, aux conditions établies, un bonus et certains privilèges et avantages", est une vraie copie conforme d'un règlement passé et adopté par le dit conseil à sa session d'ajournement de la séance générale et régulière, et tenue le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, au lieu ordinaire des sessions du dit conseil.

En témoignage de quoi je donne le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Donné et daté à Joliette sous mon seing et le sceau de la Corporation de la Ville de Joliette, ce trente juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

A. L. MARSOLOIS, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Joliette.

La Corporation de la Ville de Joliette.

Aux Habitants Electeurs Municipaux Propriétaires de la Ville de Joliette.

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par Pierre Edouard McConville Ecr, Maire, et Alfred Lemire Marsolais, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Joliette.

Que le conseil de la ville de Joliette, à sa séance du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, a passé et adopté un règlement intitulé "Règlement No. 130 pour venir en aide à la Compagnie de chemin de fer de la Grand Nord dans la construction de sa voie ferrée, en lui accordant, aux conditions établies, un bonus et certains privilèges et avantages", qui est maintenant à la disposition et pour l'information de toutes personnes intéressées, au bureau de la Corporation de la Ville de Joliette.

Que le dit Règlement No. 130 sera soumis aux électeurs municipaux propriétaires de la Ville de Joliette, MARDI, le DIX-HUIT JUILLET prochain 1893, à DIX heures de l'avant-midi, en l'Hôtel de Ville de la Ville de Joliette, lieu ordinaire des séances du conseil, à une assemblée publique de tous les électeurs municipaux propriétaires de la Ville de Joliette qui est, par les présentes convoqués par le soussigné Pierre Ed. McConville, Maire, suivant l'avis de convocation adopté par le conseil à sa séance du vingt-neuf juin courant, pour être icelui règlement approuvé, le tout en la manière déterminée par les dispositions des sections 356, 357, 358, 359, 260, 361 et 362 de l'acte 40 Vict. chap. 29 des statuts de Québec.

Fait et daté à Joliette sous nos seings et le sceau de la Corporation de la Ville de Joliette, ce trente juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

(Signé)

P. E. McCONVILLE, Maire.

A. L. MARSOLOIS, Sec. Trés. V. J.

(Vraie Copie)

P. E. McCONVILLE, Maire.

A. L. MARSOLOIS, Sec. Trés. V. J.

Pensées

Le mérite de la convenance est dans ce qu'on dit et dans ce qu'on ne dit pas.

Un grand talent pour la conversation demande à être accompagné d'une grande politesse : celui qui efface les autres leur doit bien des égards.

On ne parle avec conviction que de ce que l'on croit, avec amour que de ce que l'on aime, avec chaleur que de ce que l'on sent bien.

Il faut que le cœur ait de la vigueur pour obéir à l'âme : un bon serviteur doit être robuste.

Le vrai courage est la première des vertus ; il donne le pouvoir de les pratiquer toutes.

Le plus haut degré de crédulité, est la foi en soi-même.

Qui profite du crime l'a commis.

La curiosité qui porte sur les choses annonce de l'élevation dans l'esprit, comme celle qui ne porte que sur les personnes est une marque de petitesse.

Il y a une sorte de gens vains qui se font du dédain une décoration personnelle, qu'ils produisent comme une étiquette pour annoncer le mérite qu'ils prétendent avoir, et où l'on ne manque pas de lire le contraire de ce qu'ils y croient écrit.

Le sage a honte de ses défauts, mais il n'a pas honte de s'en corriger.

Soyez en garde contre les petites dépenses.

La Grande Médecine des Femmes.

Les irrégularités fonctionnelles particulières à la femme sont invinciblement corrigées sans douleur et sans inconfort par l'usage des Pilules de racines sauvages du Dr. Morse. Elles sont la médecine la plus certaine pour les maladies de la femme à tous les âges et spécialement pour notre climat. Les Dames qui désirent jouir d'une bonne santé devraient faire usage de ces pilules, aucune ne voudrait en abandonner l'usage. Les pilules de racines sauvages du Dr. Morse sont vendues par tous les pharmaciens.

CONSUMPTION GUÉRIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poux et de la Gorge, et qui guérissent également la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NOYES, 820 Power's Block, Rochester, N. Y.

Pour Rire

Le premier flâneur.—Vois-tu ce couple ? Ce sont des nouveaux mariés.

Le second flâneur.—Comment vois-tu cela ?

Le premier flâneur.—A la manière dont il marche sur sa robe. Quand il saura ce que ça coûte d'habiller une femme, il prendra plus de précautions.

Entre amis :

—Tu es allé à la noce, l'autre jour, est-ce qu'il y avait de jolies femmes ?

—Oui.

—Alors tu t'es bien amusé ?

—Non.

—Pourquoi ?

—Parce que c'est moi qu'on a marié.

Rebecca Wilkinson, de Brownsville, Ind., dit : "J'avais souffert pendant 30 ans de faiblesse d'estomac, de Dyspepsie et d'indigestion, et il n'en fallait pas tant pour faire disparaître la bonne santé dont j'avais joui auparavant. C'est alors que j'achetai une bouteille de "South American Nerve" et que tout de suite j'éprouvai plus de soulagement que n'avaient jamais pu m'en procurer les remèdes les plus dispendieux. Je conseillai l'emploi de ce remède à toutes les personnes faibles. C'est la plus grande médecine au monde. Une bouteille d'essai pour s'en convaincre. Vendu par Louis Robitaille, pharmacien.

J. A. RENAUD AVOCAT

Antrefois de la société "McConville & Renaud" tient son bureau en face de W. Copping & Co., près de l'Hôtel Rivard.

LES FEMMES PARLENT

Et voici ce qu'elles disent : Nous connaissons toutes (plus ou moins) les misères et les souffrances attachées à notre sexe et si nous nous plaignons quelquefois de ce que nous appelons l'injustice de la punition infligée à la femme au paradis terrestre, nous admettons que nous avons un remède efficace à toutes nos douleurs et nous recommandons le "Régulateur de la Santé de la femme" et les "Femmes Plasters" du Dr. Larivière à toute femme ou fille affectée du "Bou mal" sous quelque forme qu'il se présente. On l'emploie aux Etats-Unis dans les communautés religieuses et les hôpitaux. Les médecins du Boston Electric Hospital certifient qu'ils emploient le Régulateur pour fortifier les nerfs et le sang, relever les forces, donner l'appétit et faciliter la digestion et dans tous les cas de maladies communes aux femmes. Pour toute information, écrivez au Dr. J. Larivière, Manville, R. I. Envoyez 25 cents pour un plâtre.

MM. Evans & Sons, Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada.



RECOMMANDE COMME ETANT LE MEILLEUR REMÈDE.

J'ai souffert deux ans du manque de sommeil par suite de travail. Ayant fait usage du Tonic de Père König, je me suis parfaitement guéri. Je recommande ce remède comme le meilleur pour les maladies semblables.

F. DORNHOFF.

UN BIEN MAUVAIS CAS.

274 rue St-Paul, Montréal, mars 1891.

Un jeune homme de 22 ans, épileptique depuis 20 ans, tombait en convulsions 10 à 12 fois le jour. C'était un bien mauvais cas à guérir. Cependant, ayant fait usage du Tonic Nerveux de Père König, après avoir fait usage de tous les autres remèdes, il s'est parfaitement guéri.

N. QUINTAL.

West Leveque, N. Y., 12 Mars 1891.

Ma femme souffrait d'hystérie et avait fait usage du Tonic Nerveux de Père König, s'est parfaitement guérie. Elle avait bien que tout, attention que ce remède opère les guérisons qu'on lui assure capable de faire.

FRANK STAR.

Si l'on ignore les maladies Nerveuses, on ne peut pas se vanter d'être un homme de bien.

Le remède à que j'ai employé par le Père König, de Port Wayne, Ind., U.S.A., depuis 1876, est un remède préparé sous la direction par la

KOENIG MED. CO., CHICAGO, ILL.

Vendu par les Drogueries à St-Jean-Baptiste, 6 pour \$5.

"Au Canada, par SAUNDERS & Co., London Ont.; E. LEONARD, Montréal, Que. LA ROCHE & Co., Québec."

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans mon autorisation.

A. DAVIS.

NOTICE

I hereby give notice that I will not be responsible of any debts contracted in my name without my authorization.

A. DAVIS.

Avis au Public.

Mr. J. E. Lévesque, fils de Mr. P. L. Lévesque, ci-devant commis chez Mr. Louis Roch, Rue Maisonneuve à Montréal, annonce à ses amis et au public en général, qu'il tient un magasin de grain et de foin, avec son frère Ulric, sur la Rue Shaw, No. 58 Montréal.

Mr. J. E. Lévesque vendra en gros et en détail et aura toujours en mains un stock de foin extra, petites et grosses balles, avoine son, gru, moule.

Mr. J. E. Lévesque invite les commerçants de la campagne ainsi que les cultivateurs qui auraient quelque chose à lui vendre dans sa ligne, à aller lui faire une visite au No. 58 Rue Shaw Montréal ou à son père, Mr. Pierre Lévesque, à St-Thomas.

Mr. Lévesque continuera comme par le passé à acheter le foin et qu'il paiera le plus haut prix.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

Biscuits et Sucreries

DE TOUTES SORTES

En Gros Seulement.

JOLIETTE, P. Q.

M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise.

M. MAGNAN prendra aussi des commandes pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE

ainsi que du tabac en feuille.

M. MAGNAN aura toujours en main le célèbre Vinaigre de Drouin, Frère & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. De meilleurs certificats ne peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité.

Essayez-le.

HOTEL DESORMIER

(En face du marché, Joliette P. Q.)

M. Desormier qui tient cet hôtel a résolu de rien négliger pour donner satisfaction à tous ceux qui s'arrêteront chez lui. Voiture à l'arrivée des chars.

De plus la plus grande urbanité de la part du propriétaire.

MOYEN FACILE DE VENIR EN AIDE A DES PAUVRES MISSIONS.

Recueillir les timbres-poste oblitérés de toutes nuances et de tous pays et envoyer-les au Rev. P. M. Barral, Missionnaire à Hammonion, Nouveau-Jersey, Etats-Unis. Veuillez donner de suite votre adresse et vous recevrez avec les renseignements nécessaires un beau Souvenir des Missions d'Hammonion.

1er Février 1893.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Dr. Morse's Indian Root Pills.

Keep the Works in good order.

NORMAN, Ont., January 15, 1892.

Dear Sir,—Your "Dr. Morse's Indian Root Pills" are the best regulator for the system that humanity can use. Life is as the time-piece: frail and delicate as many of its works. A tiny particle of foreign substance adheres to the smallest wheel in the work, and what is the result?—at first, only a slight difference is perceptible in its time-keeping, but wait you; as the obstruction grows, the irregularity becomes greater, until at last, what could have been rectified with little trouble, in the beginning, will now require much care in thoroughly cleaning the entire works. So it is in human life—a slight derangement is neglected, it grows and increases, imperceptibly at first, then rapidly, until what could, in the beginning, have been cured with little trouble, becomes almost fatal. To prevent this, I advise all to purify the system frequently, by the use of Morse's Pills, and so preserve vigor and vitality.

Yours faithfully,

H. F. ATWELL.

THE TRAVELLER'S SAFE-GUARD.

AMAGUER POND, N.S., Jan. 27, '92.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

Dear Sir,—For many years, I have been a firm believer in your "Dr. Morse's Indian Root Pills."

Not with a blind faith, but a confidence wrought by an actual personal experience of their value and merit. My business is such that I spend much of my time away from home, and I would not consider my travelling outfit complete without a box of Morse's Pills.

Yours, etc.,

M. R. McLENNAN.

A valuable Article sells well.

BORACHOIS HARBOR, N.S., Jan. 19, '92.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

Dear Sir,—This is to certify that I deal in Patent Medicines, including various kinds of Pills. I sell more of Dr. Morse's Indian Root Pills than of all the others combined. Their sales I find are still increasing.

Yours, etc.,

N. L. NICHOLSON.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLODS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien, CHER MONTREUR.

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir si l'aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. Je n'avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P. St-Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

A 50 cts la bouteille.

CHARLES TELLIER, St-Félix-de-Valois, 19 Mars 1888.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

30. En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

DISTRICT DE JOLIETTE

Cour Criminelle: Sera tenue chaque année le quinzième jour des mois de juin et décembre.

Cour Supérieure: Le premier lundi et les quatre jours suivants de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre, et si le premier lundi n'est pas un jour juridique, le premier jour juridique suivant le dit premier lundi.

Cour de Circuit: pour le district de Joliette sera tenue, chaque année, le mercredi, jeudi et vendredi de la semaine suivant le terme de la dite cour supérieure et dessus fixée.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Montcalm, sera tenue, chaque année, au village de St-Julienne, les troisième et quatrième jours de chacun des mois, de mars, juin, septembre et décembre.

LIVRES A VENDRE AU BUREAU de La Gazette de Joliette

Un joli Pamphlet de 32 pages "Instructions pour la collection des Motes d'Evaluation, contenant le Texte des Articles du Code Municipal Relatifs aux Estimeurs et à l'Evaluation avec notes explicatives et suggestions." Prix 25 centes.

Le Cadastre de la Ville de Joliette, donnant le numéro et la grandeur de chaque emplacement en cette ville, imprimé sur beau papier. Prix 25 centes.

Le Cadastre de la paroisse de St-Charles, donnant le numéro et la grandeur de chaque terre. Prix 25 centes.

Le "Traité sur le cheval et ses maladies." Voici un livre que chaque cultivateur devrait avoir dans sa maison. Il pourrait soigner ses chevaux lui-même lorsqu'ils sont malades et ça ne lui coûterait presque rien. Prix 15 centes.

TERRE A VENDRE OU A LOUER.

Une terre bien entretenue avec grande maison, remises et autres dépendances aussi en bon état, près de la ferme de Mr. Anthime Laporte concession du Vieux Moulin, dans St-Charles, Borromée. L'acquéreur en donnant des garanties ne serait pas obligé de payer comptant le prix de vente. S'adresser à

J. A. RENAUD, avocat, Propriétaire.

LE GRAND TONIQUE NERVAL

AMERICAIN DU SUD

ET LA GUÉRISON DE L'ESTOMAC ET DU FOIE

La plus étonnante découverte médicale des dernières cent années.

Plaisant au goût comme le plus doux nectar

Sûr et inoffensif comme le lait le plus pur.

Ce tonique Nerval extraordinaire a été seulement introduit récemment en ce pays par les propriétaires et manufacturiers du grand tonique Nerval Américain du sud, et cependant sa grande valeur comme agent curatif a été connue par quelques uns des médecins les plus savants, qui n'ont pas découvert ses mérites et sa valeur à la connaissance du public en général.

Cette médecine a complètement résolu le problème de la guérison des indigestions, de la dyspepsie, et des maladies du système nerveux en général. Elle est aussi de la plus grande valeur pour la guérison d'une santé languissante sous toutes les formes de quelle cause que ce soit. Ceci est opéré par les grandes qualités toniques nerveales qu'elle possède, et par sa grande puissance curative sur les organes digestifs, l'estomac, le foie et les intestins. Aucun remède se compare avec ce tonique Nerval d'une valeur extraordinaire comme un constructeur et renforteur des forces de la vie du corps humain, ainsi qu'un grand réparateur d'une constitution ruinée. C'est aussi d'une valeur permanente plus réelle dans le traitement et la cure de maladie de poux qu'aucun remède usagé sur ce continent pour la consommation. C'est une merveilleuse cure pour les maladies nerveuses du sexe féminin de tous les âges. Les dames qui approchent du moment critique appelé un changement dans la vie, ne devraient manquer d'usager ce grand tonique Nerval, presque constamment, pour l'espace de deux ou trois ans. Il les fera passer sûrement à travers le danger. Ce grand fortifiant et curatif est d'une inestimable valeur pour les personnes âgées et les infirmes, par ses grandes propriétés énergiques, il leur donnera un nouveau soutien pour la vie. Il augmentera de dix ou quinze années de vie ceux qui prendront une demi douzaine de bouteilles de ce remède chaque année.

C'EST UN GRAND REMÈDE POUR LA GUÉRISON DE

Maladie des nerfs

Abattement nerveux

Mal aux nerfs de la tête

Mal à la tête

Faiblesse féminine

Frissons nerveux

Paralysie

Paroxysme nerveux

Etonnement nerveux

Subite chaleur